

# Surveillance du moustique exotique *Aedes albopictus* en France métropolitaine

## Dispositif et partenaires



Le ministère de la Santé (DGS) a mis en place un réseau national de surveillance du moustique exotique *Aedes albopictus* à partir de 1999. Cette surveillance s'est d'abord exprimée principalement aux frontières, ce moustique étant présent depuis une vingtaine d'années en Italie et également en Espagne et pouvant transiter en d'autres points par le transport routier ou le commerce des pneumatiques usagés (un de ses gîtes de reproduction favoris).



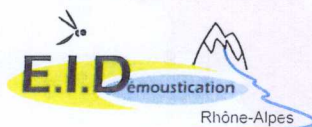
Le moustique *Aedes albopictus* a été identifié pour la première fois en France métropolitaine en 2004, dans 6 communes du sud-est des Alpes-Maritimes et en Corse, dans la commune de Bastia.



Entre 2004 et 2010, l'aire d'implantation de l'espèce s'est accrue de manière significative (cf. carte n°1). Au début de la saison de surveillance 2010, l'espèce est ainsi implantée sur l'ensemble du littoral des Alpes-Maritimes, sur le littoral du Var jusqu'à la presqu'île de Giens. La présence de l'espèce a également été mise en évidence dans deux quartiers de Marseille. En Corse, l'espèce est installée sur toute la côte orientale, ainsi qu'en Balagne.



Outre la mise en évidence de populations de moustiques implantées, des introductions ponctuelles en divers points du territoire ont également été observées (cf. carte n°2). La détection de ces introductions, suffisamment en amont de la dissémination du moustique, ont permis de contrôler l'espèce grâce à des traitements insecticides. Ces introductions montrent qu'une grande partie du territoire est vulnérable vis-à-vis de l'implantation de cette espèce invasive. De plus, il est utile de souligner qu'une fois que le moustique est implanté, notamment à proximité d'habitations, son éradication est quasiment impossible.



En 2010, la surveillance est reconduite, principalement dans les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes, et aussi le long de la façade Atlantique et à d'autres endroits du territoire. Cette surveillance s'exprime concrètement par la pose de pièges pondoires dans les agglomérations les plus importantes et le long des axes routiers (autoroutes). En effet, l'espèce se dissémine par « transport passif », profitant des moyens de transport.



